



Compte-rendu du conseil municipal du mercredi 3 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le mardi 3 février à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Velanne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis MOLLIERE, Maire.

Présents : Denis MOLLIERE, Serge DEGONNE, Béatrice LAPEYRE, Caroline ARNAUD-GODDET, Arnaud LEMAITRE, Raphaël GALLIN-MARTEL, Martine PIVIER, Aline MOLINA, Anthony BEJUIS, Georges GUERREIRO, Salvator DI VINCENZO, Aurélien ROJON et Damien GOURGAUD.

Absents : Christelle BOUICH (pouvoir à Denis MOLLIERE), et Stéphanie BURIAS

Secrétaire de séance : Damien GOURGAUD

Le maire demande l'accord des élus pour l'ajout de 3 points à l'ordre du jour :

1. Convention avec l'école privée sous contrat de Plampalais à Saint Geoire en Valdaine
2. Proposition de motion relative à la compétence « distribution d'électricité et de gaz »
3. Point sur l'avancée du Plan Communal de Sauvegarde

Accepté à l'unanimité

Adoption à l'unanimité du compte-rendu, modifié et envoyé aux élus le 29 janvier par mail, du conseil municipal précédent, avec la correction apportée par Caroline ARNAUD GODDET sur le montant des loyers perçus en 2024 pour la salle des fêtes qui était de 5 280 € et non 5 830 €. Par contre, la recette 2025 est bien de 8 875 €.

Décision de cessions des 14 chemins ruraux mis à l'enquête publique

Le maire rappelle les conclusions du commissaire enquêteur qui a donné un avis favorable à la vente pour les chemins ruraux n°09, 11, 16b, 17, 19, 22, 24, 42, 49, 51 et 53b et un avis défavorable pour la vente des chemins ruraux n°14, 15 et 16 pour des raisons exposées dans le rapport. Le maire rappelle que ce rapport a été mis en ligne sur le site internet de la commune et qu'il a aussi été transmis par mail aux élus du conseil municipal. Il rappelle également la tenue d'un conseil privé en date du 26 février sur ce sujet de projet de cession de ces 14 chemins ruraux. Il propose ensuite de passer au vote.

Pour les 4 premiers chemins ruraux il propose un vote à main levée en s'appuyant sur un consensus lors de la réunion du 26 février. *Question : êtes vous favorable à la vente des 4 chemins ruraux n°11, 16b, 17 et 19 ?*

→ Unanimité pour la vente

Pour les 4 chemins ruraux suivants il propose également un vote à main levée pour la même raison et pour ne pas poursuivre le projet de vendre car les propriétaires riverains de ces chemins ne se sont pas manifestés ou se sont opposés à la vente. *Question : êtes-vous favorable à la vente des 4 chemins ruraux n°09, 22, 42 et 53b ?*

→ Unanimité contre la vente – Raphaël GALLIN-MARTEL n'a pas pris part au vote car sa famille est concernée. **En conséquence, ces 4 chemins 09, 22, 42 et 53b restent ruraux et donc propriété privée de la commune.**

Pour le Cr24 le maire propose également un vote à main levée en s'appuyant sur le conseil privé du 26 février. *Question : êtes-vous favorable à la vente du chemin rural n°24 ?*

→ Unanimité pour la vente

Pour le Cr49 le maire propose un vote à bulletins secrets. *Question : êtes-vous favorable à la vente du chemin rural n°49 ?* 13 votants (Aurélien s'abstient car concerné par la décision)

→ 6 oui pour la vente, 5 non et 2 blancs, **donc le chemin rural n°49 sera mis en vente**

Pour le Cr51 le maire propose un vote à bulletins secrets. *Question : êtes-vous favorable à la vente du chemin rural n°51 ?*

→ 7 oui à la vente, 5 non 2 blancs, **donc le chemin rural n°51 sera mis en vente**

Pour le Cr14 le maire propose un vote à bulletins secrets. *Question : êtes-vous favorable à la vente du chemin rural n°14 ?*

→ 2 oui à la vente, 10 non 2 blancs, **donc le chemin n°14 reste rural et donc propriété privée de la commune.**

Pour le Cr15 le maire propose un vote à bulletins secrets. *Question : êtes-vous favorable à la vente du chemin rural n°15 ?*

→ 13 votants (Christelle BOUICH s'abstient car concernée par la décision) 2 oui à la vente, 11 non, **donc le chemin n°15 reste rural et donc propriété privée de la commune.**

Pour le Cr16 le maire propose un vote à bulletins secrets. *Question : êtes-vous favorable à la vente du chemin rural n°16 ?*

→ 4 oui à la vente, 10 non, **donc le chemin n°16 reste rural et donc propriété privée de la commune.**

Compte financier unique 2026

Présentation du compte financier unique 2026 par le Maire, Denis MOLLIERE. Les résultats de clôture sont de 114 818,73 € en déficit d'investissement et de 148 924,84 € en recettes de fonctionnement. Les restes à réaliser en investissement sont de 300 000 € en dépenses et 325 000 € en recettes, ce qui génère un résultat définitif de 89 818,73 € en déficit d'investissement.

A noter que, comme prévu, le dernier emprunt court terme de 250 000 € sera remboursé prochainement, le versement des fortes subventions obtenues par le maire ayant été demandé.

→ Vote du CFU en l'absence du Maire, **acceptation à l'unanimité. 12 votants**

Le maire propose d'affecter 114 818,73 € au compte 001 en dépenses d'investissement, 89 818,73 € au compte 1068 en recettes d'investissement et 59 106,11 € au compte 002 en recettes de fonctionnement.

→ Vote pour l'approbation de l'affectation des résultats, **acceptation à l'unanimité. 14 votants**

Dépôt de dossiers de demande de subventions auprès de l'Etat (DETR ou DSIL) et demandes de fonds de concours du Pays voironnais pour des remplacements de menuiseries extérieures dans plusieurs bâtiments communaux et des travaux sur le mur d'enceinte du cimetière

Proposition par le maire de reporter ces demandes de subventions car la commune reste en attente de devis pour pouvoir prendre une décision. Cela étant, il expose les conclusions de l'étude thermique réalisée sur la salle des fêtes, la mairie et tout l'étage du 1884, qui montre les faibles performances énergétiques de l'ensemble des menuiseries. Après débat, il est décidé de déposer les deux opérations suivantes au titre de la DETR ou DSIL :

- Remplacement en dépose totale et en aluminium de toutes les menuiseries de la salle des fêtes, de la mairie et de l'étage au-dessus du 1884 (ancien local associatif et appartement du 1884)
- Réfection/réparation du mur du cimetière avec conservation du crépi après rénovation

Compte-rendu des délégations données au maire

Les demandes de versement des subventions du pôle associatif ont été effectuées.

Convention avec l'école privée sous contrat Plampalais de Saint Geoire en Valdaine

Le maire rappelle l'obligation de cofinancer les frais de scolarité des écoliers inscrits dans d'autres communes quand la commune de résidence n'est pas en capacité d'accueillir ces élèves, cette obligation s'étendant aux écoles privées sous contrat. Il présente donc une convention pour 1 élève velannoise inscrite en moyenne section de maternelle à l'école privée sous contrat de Plampalais à St Geoire en Valdaine pour un montant de 400 € pour l'année scolaire 2025-2026.

→ **Accepté à l'unanimité** (13 votants suite au départ de Caroline ARNAUD-GODDET pour raison de santé)

Proposition de motion relative à la compétence « distribution d'électricité et de gaz »

Le maire expose qu'il a reçu un courrier de TE38 qui propose aux communes de voter une motion contre le projet de loi du gouvernement qui envisage le transfert de la compétence distribution d'électricité et de gaz aux départements. Suite à l'intervention de Béatrice LAPEYRE qui a suivi ce dossier, il est décidé de reporter cette décision à un conseil ultérieur dans l'attente de confirmation de l'intention gouvernementale.

Point sur l'avancée du PCS

Les informations ont été transmises par Damien GOURGAUD à notre prestataire qui finalise le document. Le PCS et le DICRIM seront présentés avant le prochain conseil municipal.

Préparation des élections municipales de mars 2026

1 ^{er} tour – 15 mars 2026				
8 h 11 h	Damien	Salva	Raphaël	Anthony
11 h -14 h 30	Aline	Aurélien	Béatrice	
14 h 30- 18 h	Martine	Serge	Georges	

Divers

Dépôt de bilan du restaurateur du bar restaurant « au 1884 ».

Prochain Conseil Municipal le mercredi 25 février 2026 à 19h00 avec présentation finale du PCS en début de séance et dépôt des dossiers DETR et DSIL